

## Commission de régulation de l'énergie

### Délibération du 27 septembre 2011 portant vérification de la conformité du barème proposé par Gascogne Energies Services au 1<sup>er</sup> octobre 2011 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 28 juin 2011

NOR : CREE1126420V

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND, Jean-Christophe LE DÜIGOU et Michel THIOLLIÈRE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Gascogne Energies Services (GES), le 9 septembre 2011, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1<sup>er</sup> octobre 2011. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

#### 1. Barème proposé par Gascogne Energies Services

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de GES depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,255 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

#### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 28 juin 2011 fixe la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de GES, qui s'approvisionne au tarif M de TEGAZ.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 1<sup>er</sup> octobre 2011 correspond à une hausse de 0,255 c€/kWh.

#### 3. Conclusion

La CRE constate que le barème déposé par GES est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 28 juin 2011.

La présente délibération sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 septembre 2011.

Pour la Commission de régulation de l'énergie :

*Le président,*  
P. DE LADOUCKETTE

#### A N N E X E

##### TARIFS DE VENTE DU GAZ NATUREL DE GASCOGNE ÉNERGIES SERVICES APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2011 (HORS TVA ET HORS CTA)

TARIFS	PRIX
Tarif BASE Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	3,28 8,518
Tarif B0 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	3,28 7,320
Tarif B1 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	12,62 5,655
Tarif TU	

TARIFS	PRIX
Abonnement mensuel en € Tranche 1 Prix du kWh en c€ Tranche 2 Prix du kWh en c€ Tranche 3 Prix du kWh en c€	12,62 7,320 5,655 5,531
Tarif Spécial Chauffage Prix du kWh en c€	12,62 6,712
Tarif B2I Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	12,62 5,531
Tarif B2S Abonnement mensuel en € Prix du kWh d'hiver en c€ Prix du kWh d'été en c€	71,94 5,152 5,051
Industrie et gros consommateurs Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	1 483,77 4,782